

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-neuf février, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Robert JAMET, Olivier JOBARD, Justine RATIER, Sonia VERSET-ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Ludovic PICARD, Philippe VATTANT.

Absent non excusé : Julien RIBEIRO

Pouvoir : Ludovic PICARD à Christian VILLAUMIE.

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 13

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2021, celui-ci a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

Comptes administratifs – Année 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yann GIRARDOT, 1^{er} Adjoint, Madame MEUNIER ne participant pas au débat et au vote, approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

a. Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	283 816,94 €	377 512,27 €
	Section d'investissement	174 496,96 €	59 943,23 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en fonctionnement	0,00 €	258 928,62 €
	Report en investissement	0,00 €	218 487,11 €
		=	=
Total (réalisations + report)		458 313,90 €	914 871,23 €

b. Prestations de Services

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	3 276,10 €	3 276,10 €
	Section d'investissement	3 034,20 €	3 034,20 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Report en investissement	0,00 €	0,00 €
		=	=
Total (réalisations + report)		6 310,30 €	6 310,30 €

c. Lotissement du chemin de la Riochey

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	6 104,71 €	6 104,71 €
	Section d'investissement	6 104,71 €	100 000,00 €
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Report en investissement	0,00 €	0,00 €
		=	=
Total (réalisations + report)		12 209,42 €	106 104,71 €

Acquisition d'une bande de la parcelle ZO 53 par voie d'expropriation

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un terrain destiné à la création d'un chemin piétonnier sécurisé pour l'accès à l'entrée principale de l'école (côté parking) et rappelle qu'une offre d'achat a été proposée aux héritiers RICHOUX, propriétaires. Ces derniers n'ont pas souhaité donner suite arguant une hypothèque sur le-dit terrain puis en exprimant un refus de vente.

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il y a urgence à sécuriser l'entrée principale de l'école à la fois pour les enfants, les piétons et les véhicules. Compte-tenu de la nature des travaux, seule la bande

de la parcelle ZO 53 existant au lieu-dit « Sur la Riochey » appartenant à M.RICHOUX Claude et Mme DANGERS Corinne, née RICHOUX, peut répondre à la demande mais que ces derniers, pressentis sur le point de savoir s'ils consentiraient à le céder amiablement, ont déclaré qu'ils ne le céderaient pas que contraints et forcés ; qu'il y aurait donc lieu de poursuivre l'expropriation de ce terrain.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser cette sécurisation et que cette acquisition répond à une finalité d'intérêt général compte tenu des effectifs importants de l'école de Villiers le Sec, du service périscolaire englobant les trois sites du RPI « Villiers le Sec- Euffigneix-Buxières ».

Afin d'éclairer le Conseil sur l'ordre de grandeur de la dépense à envisager, Madame le Maire lui présente un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R 112-4 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ces pièces se composent :

- d'une notice explicative;
- d'un plan de situation;
- du plan général des travaux;
- des caractéristiques principales des ouvrages les plus importants;
- de l'appréciation sommaire des dépenses;

Madame le Maire produit également un état de la situation financière de la commune dressé à la date du 19 février 2022 par le receveur municipal.

Considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution, qu'il doit être préféré, notamment du point de vue de sa compatibilité avec l'environnement, aux autres projets examinés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'expropriation d'une bande du terrain sis ZO 53 appartenant à M. RICHOUX Claude et Mme DANGERS Corinne, née RICHOUX.

Il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen des fonds libres communaux.

Demande d'effacement des réseaux aériens – Lotissement du Chemin de la Riochey (parcelles ZO 199 et ZO 200)

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52),

Madame le Maire expose au conseil le projet d'effacement des réseaux aériens cités en objet. La commune a transféré au SDED 52 la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le SDED 52 établit en préalable toute opération un avant-projet sommaire. Dans la mesure où un nombre significatif d'études d'avant-projet demandées par les communes n'est pas suivi de travaux, le SDED 52 a décidé de demander le paiement d'un forfait de 1 000 € pour rémunérer partiellement les dépenses engagées pour la réalisation des études d'effacement de réseaux. Bien entendu, si l'étude est suivie des travaux, ce montant viendra en déduction de la participation communale. L'étude d'avant-projet sommaire comprendra :

- Un plan sommaire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,
- Une estimation des travaux électriques,
- Une estimation (conjointement avec Orange) des travaux d'effacement du réseau téléphonique,
- Une récapitulation des dépenses et une estimation de la participation financière de la commune sur l'ensemble de ces travaux.

Le règlement du forfait interviendra à réception de l'étude par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande au SDED 52 l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens pour le lotissement du Chemin de la Riochey, sur les parcelles cadastrales ZO 199 et ZO 200 et s'engage à régler au SDED 52 un forfait d'un montant de 1 000 € après réception de cette étude. La Commune prend note que ce forfait de 1 000 € viendra en déduction de la participation qui lui sera demandée après la réalisation des travaux qui feront l'objet d'une convention financière avec le SDED 52

Modification de la convention de mise à disposition d'un local pour l'Association Chaumont US Memory

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal, qu'elle a reçu un courrier de la part du président de l'Association Chaumont US Memory, qui lui a fait part de l'agrandissement de la collection (objets et documents) de son association et de la nécessité de pouvoir réunir ses membres dans la partie du local de l'ancienne bibliothèque, mis à disposition initialement par la Commune pour de l'archivage. Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Municipal de définir les nouvelles modalités de mise à disposition, de modifier la convention actuelle et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention modifiée de mise à disposition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide de reconduire la mise à disposition à titre gratuit du local de la bibliothèque pour un bureau de l'Association Chaumont US Memory et qu'un nouvel

état des lieux sera réalisé à la remise de la convention modifiée. Le Conseil autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention modifiée entre l'Association US Memory et la Commune de Villiers-Le-Sec, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention avec l'AS Villiers-le-Sec

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal, que la convention de mise à disposition du stade de foot à l'Association AS Villiers-le-Sec doit être révisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à l'AS Villiers-le-Sec la convention suivante :

- Les entretiens du terrain seront à la charge de l'association,
- Les entretiens des bordures seront à la charge de la Commune,
- Les règlements de l'eau et de l'électricité seront assurés par l'association,
- L'assurance du bâtiment sera au nom de l'association,
- Deux associations seront autorisées une fois par an à utiliser les bâtiments du terrain de foot et dans ce cas, un relevé des compteurs sera effectué avant et après chaque manifestation,
- La Commune gardera un jeu de clés de toutes les portes.

Cette convention sera signée pour une durée de 3 ans et ensuite, une réévaluation de la situation sera effectuée. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Convention avec l'association Loisirs et Détente

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal, que la convention de mise à disposition de l'étang de Villiers-le-Sec avec l'association Loisirs et Détente est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide la mise à disposition à titre gratuit de l'étang de Villiers-le-Sec, pour une durée de 3 ans et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Loisirs et Détente, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier

Convention avec le SIAEP Marne-Rognon

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal, que la convention de mise à disposition d'un local au SIAEP Marne Rognon est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide la mise à disposition à titre onéreux d'un bureau pour le SIAEP Marne-Rognon, d'une superficie de 15 m² ; pour une durée de 3 ans pour son activité de secrétariat. Le conseil fixe à 663,50 €, un forfait annuel de mise à disposition correspondant aux fluides du local. Le forfait sera révisable annuellement conforme à l'indice des loyers des activités tertiaires de l'INSEE et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le SIAEP Marne-Rognon, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier

Convention avec Madame Sandrine THEVENOT, gérante de « A la bonne frite »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'accorder à Madame THEVENOT Sandrine, gérante de « A la bonne frite » une autorisation conventionnelle d'occupation permanente du domaine public. Conformément au régime de la domanialité publique, cette occupation serait accordée moyennant une redevance annuelle d'un montant de 500 € et la gérante doit s'engager à laisser un passage piétonnier de 2 mètres. Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention tel qu'annexée à la présente délibération et autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

La recette sera encaissée au compte 70323.

Point sur les travaux en cours

- **Routes empierrées** : Madame le Maire informe le Conseil que la convention pour la subvention de ces travaux a été reçue et renvoyée. Madame le Maire indique que Monsieur VIAL, agent ONF, a pris contact avec des entreprises pour l'exploitation sur l'emprise de Villiers-le-Sec, avec une option de vente de la trituration (houppiers des arbres et des perches).
- **Lotissement Chemin de la Riochey** : Madame le Maire indique au Conseil que le permis d'aménager est en attente de retour. Un diagnostic archéologique doit être réalisé.
- **Lagune** : Madame le Maire informe le Conseil qu'une subvention a été octroyée par le Conseil Départemental pour les travaux des by-pass à la lagune. Le devis a été envoyé à l'entreprise qui pourra prévoir les travaux prochainement.

Débats budgétaires pour le budget 2022

- **Aire de jeux** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a fait une demande de devis auprès de l'entreprise qui a réalisé l'actuelle aire de jeux à la salle des fêtes. L'entreprise devrait prochainement faire parvenir un devis.
- **Terrain de pétanque** : Madame le Maire présente le devis qu'elle a reçu pour ses travaux. Le Conseil demande un devis pour un terrain plus grand à titre de comparaison.
- **Véhicule communal** : Madame le Maire informe le Conseil que le véhicule est passé au contrôle technique. Quelques réparations sont à prévoir.
- **Tronçonneuse** : Madame le Maire informe le Conseil qu'une tronçonneuse doit être achetée pour les menus travaux forestiers à réaliser.
- **Bornes canines** : Madame le Maire informe le Conseil que des nouvelles bornes canines doivent être achetées, en complément des bornes déjà installées.
- **Sauvegarde des données à la mairie** : Madame le Maire présente les devis établis pour la sauvegarde informatique des données.

Affaires diverses

- **Panneau à l'entrée de Buxières-lès-Villiers** : Madame le Maire informe le Conseil qu'un panneau a été installé sans autorisation sur le territoire de Villiers-le-Sec pour annoncer le ralentisseur à l'entrée de Buxières-lès-Villiers. Madame le Maire a donc pris contact avec le Conseil Départemental.
- **Conseil des jeunes** : Madame le Maire informe le conseil que deux jeunes habitants du village souhaitent en faire partie. Le nombre n'étant pas assez important, Madame le Maire invite les candidats à se manifester en mairie.
- **Distribution de paniers garnis au aînés du village** : Madame le Maire fait le bilan de la distribution qui a eu lieu le samedi 22 janvier et le samedi 29 janvier. Mesdames MEUNIER, VERSET et BAILLET sont ainsi allées à la rencontre des habitants de la Commune, âgés de plus de 70 ans pour leur remettre un colis de produits locaux. De nombreux remerciements des aînés ont été émis.
- **Demande d'autorisation environnementale de la société Eurogranulats** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré le Président de l'entreprise Eurogranulats. Cette société, exploitant actuellement un site sur Chaumont dont la fermeture est programmée en 2022, doit établir une installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liées à des matériaux inertes. Ce projet pourrait être créé sur le territoire de la commune de Semoutiers-Montsaon. La préfecture a prescrit une enquête publique sur cette demande dont l'avis est sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie.
- **Aboiements de chiens** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu des plaintes de riverains concernant les aboiements de chiens réguliers dans deux habitations du village. Elle a pris contact avec les propriétaires de ces animaux qui se sont engagés à effectuer des travaux pour réduire les nuisances sonores.

A Villiers-Le-Sec, le 23 février 2022
Le Maire, Laurence MEUNIER.

